

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 octobre 2002, à 14 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2002 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE:..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
ANDRÉ BÉLISLE 4

HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.
CLAUDE BOILEAU, JEAN MORISSETTE..... 17

REPRISE DE LA SÉANCE 29

SYNDICAT DE BASE DE L’UPA de SAINT-LOUIS-de-GONZAGUE
ROGER NORMANDEAU, RENÉ SAVAGE 29

VILLE DE BEAUHARNOIS
JEAN BEAULIEU, DANIEL CHARLEBOIS 34

DROIT DE RECTIFICATION
MACKY TALL..... 55

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, mesdames, messieurs et chers jeunes, bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet de la centrale à cycle combiné du Suroît. Je suis Nicole Boulet et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique; je suis accompagnée de messieurs Donald Labrie et Jacques Pelletier, commissaires.

10 Permettez-moi de souligner la présence cet après-midi des élèves de 6^{ième} année de l'école primaire de Saint-Paul-de-Beauharnois. Leur présence s'inscrit dans le cadre d'une activité pédagogique. Je vous souhaite la bienvenue. Cette activité sera l'occasion pour vous de constater l'importance que la société québécoise accorde à l'environnement et ce sera aussi l'occasion de vous familiariser avec les audiences du BAPE, processus démocratique, qui
15 donne l'occasion aux citoyens et aux groupes de venir donner leur opinion sur un projet qui peut avoir un impact sur l'environnement. Alors, bienvenue!

 Je vous rappelle que le mandat de tenir une enquête et audience publique sur le projet a été confiée au BAPE par le ministre d'État à l'Environnement.

20 Nous avons tenu ici même les 9, 10 et 11 septembre derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objet d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

25 Cet après-midi, la Commission est accompagnée d'une équipe composée de trois analystes, mesdames Isabel Bernier-Bourgault et Julie Cyr, et monsieur Guy Fortin, qui ont pris place à ma gauche; nous sommes aussi accompagnés de madame Ginette Giasson, coordonnatrice de la Commission, ainsi que de madame Louise Bourdages, conseillère en communications, qui vous ont accueillis cet après-midi et qui sont disponibles pour répondre à
30 vos questions à l'arrière de cette salle.

 La Commission est également assistée d'une équipe du Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ce sont messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier.

35 Enfin, madame Lise Maisonneuve est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous les propos de cette séance de la deuxième partie de l'audience.

40 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE pour le bénéfice de tous les citoyens depuis le début de la période d'information, resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission, soit le 3 janvier 2003.

 En plus des documents issus de la première partie de l'audience publique, les mémoires X incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement X ainsi que les transcriptions de cette

45 deuxième partie d'audience, quand elles seront disponibles, seront déposés dans tous les centres de consultation au cours des jours qui suivent les séances.

Les versions électroniques de ces documents seront aussi accessibles sur le site Internet de la Commission.

50 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet sera également rendue publique dans les centres de consultation. Je vous rappelle que ces centres sont situés à la Bibliothèque municipale Dominique-Julien, de même qu'à l'Hôtel de ville de Beauharnois; le dossier est également disponible à la bibliothèque
55 centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec.

Enfin, l'ensemble du dossier est encore disponible dans cette salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Vous pouvez le consulter en vous adressant à madame Giasson ou à madame Bourdages. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur
60 place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

Alors, permettez-moi maintenant de vous expliquer le déroulement des séances de cette deuxième partie.

65 D'abord, la Commission tient, comme prévu, quatre séances; en plus de la séance de cet après-midi, et de celle d'hier soir et de mardi soir, il y aura une autre séance ce soir à 19 h.

Les personnes et groupes qui ont signifié à la Commission leur intention de présenter un mémoire seront appelés à venir présenter leur position selon un ordre que nous avons convenu
70 avec eux.

Alors, tel qu'entendu avec chacun des interlocuteurs, la présentation ne doit pas dépasser 10 minutes et je serai très stricte à cet effet.

75 Suite à chacune des présentations, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants, afin de bien les comprendre. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélatrice de sa position sur le projet.

80 Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments en faveur ou contre le projet; elle s'intéresse aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains de ses aspects. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la Commission.

85 À la fin de chaque séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur, aux requérants de l'audience, aux personnes-ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par les propos tenus, de rectifier des faits qui auraient été

90 dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant la séance de cet après-midi ou les séances subséquentes, et non pas des opinions.

95 Si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance d'informations qui ne sont pas exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre à l'arrière, auprès de madame Bourdages.

Ainsi, à la fin de chacune des séances, j'inviterai la ou les personnes qui se sont inscrites à corriger les faits erronés.

100 Je souligne que le droit de rectification ne permet pas de débattre des positions qui sont exprimées mais bien de corriger des données erronées. Si, par ailleurs, quelqu'un disait que les économies d'énergie ne sont pas utiles ou intéressantes, c'est une opinion que la personne exprime, donc ce n'est pas une information qui peut être rectifiée. Par contre, si une personne affirme que la centrale proposée augmenterait les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec de 6 %, c'est une donnée qui selon l'information fournie n'est pas exacte, donc elle
105 peut être rectifiée.

Lorsqu'une personne utilise le droit de rectification, ses propos doivent être brefs et factuels. Je le répète, ce n'est pas un débat.

110 Après cette deuxième et dernière partie publique, la Commission exprimera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous cet après-midi n'est pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre au ministre de l'Environnement une appréciation environnementale et sociale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et
115 organismes qui participent à l'audience publique.

Le rapport sera transmis au ministre le 3 janvier 2003. J'ajoute que le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

120 Parallèlement à la partie publique de cette procédure, le ministre de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

125 Alors, enfin, pour assurer le respect de tous les participants à cette audience, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes désobligeantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne sont pas acceptées.

130 Il est évidemment défendu de fumer dans cette salle et de garder les téléphones cellulaires fermés.

Alors, nous allons maintenant débiter la présentation des mémoires. Alors, j'invite dans un premier temps monsieur André Bélisle de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Bonjour, Monsieur Bélisle.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires, bonjour tout le monde.

Nous allons présenter un très, très court mémoire puisque après avoir discuté avec les autres intervenants, on ne voulait pas redire ce qui a été dit, mais plutôt insister sur un fait très simple, puis qui pourrait se résumer dans une très courte phrase: *plus n'est pas moins* et l'argumentation va être autour de ça très brièvement.

Si vous me permettez, je vais lire le mémoire, ça fait que comme ça, ça va être plus simple.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Cette croissance continue du parc automobile québécois et l'augmentation des émissions américaines et ontariennes ont malheureusement fait que la qualité de l'air dans le sud du Québec demeure très préoccupante.

Là-dessus, quand j'ai envoyé à la Commission le document, j'ai fait sortir un petit bilan qui vient du ministère de l'Environnement du Québec qui parle des épisodes de dépassement, des épisodes de smog, là où on dépasse les normes de qualité de l'air ambiant. Et si on regarde dans la région ici, bien on voit, là, si on prend par exemple les deux dernières années, en 2001, il y a eu 20 épisodes de dépassement ou 20 épisodes de smog, et cette année, il y en a eu 8, et si on retourne toutes les années derrière, sauf l'année 2000, l'été où on n'a pas eu d'été, on a toujours eu entre, disons, le minimum 6 et 20 épisodes dans la région.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Par exemple, une augmentation d'environ 3% des gaz à effet de serre occasionnée par la centrale thermique du Suroît annulerait la moitié de l'effort de réduction de 6 % envisagé pour le Québec. Cela pourrait représenter l'annulation pure et simple des réductions de gaz à effet de serre d'un programme obligatoire d'inspection et d'entretien appliqué à l'ensemble du parc automobile du Québec, soit 4.4 millions de véhicules.

Donc, ça voudrait dire, il faudrait que 4.4 millions de véhicules soient soumis à l'inspection pour obtenir une réduction de gaz à effet de serre équivalente. Donc, ce serait un effort considérable demandé. Le simple fait d'accepter ça, ça annulerait un effort semblable.

175 Les augmentations prévues dans l'étude d'impact sur l'environnement pour les autres
émissions polluantes sont présentées comme relativement mineures, mais elles représentent
tout de même l'équivalent des émissions de plus de 10 000 voitures âgées de sept ans,

180 Là-dessus, on a tiré les chiffres d'une étude qu'on a faite en collaboration avec de
nombreux partenaires, il y avait 41 partenaires, dont le ministère de l'Environnement du
Québec, le ministère des Transports et plusieurs autres ministères, donc ces chiffres-là sont
valables et fiables.

185 Donc, même si on ne parle que de petites quantités de NO_x, bien, c'est quand même
l'équivalent de 10 000 véhicules qu'on mettrait, 10 000 véhicules âgés de 7 ans qu'on mettrait
dans la région.

(L'INTERVENANT POURSUIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

190 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bélisle.

195 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Monsieur Bélisle, si on comprend bien, ce n'est pas la justification en vertu, en fonction
de la demande additionnelle que vous contestez ce projet-là, c'est plutôt le choix de la filière.

200 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

Exactement.

205 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

D'accord.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

210 Malgré que quant aux questions de la demande, on demeure aussi très sceptique pour toutes sortes de raisons, mais comme on n'est pas les meilleurs experts, on laisse ça aux autres...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

215 D'accord.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

220 ... mais on ne croit pas que la demande soit si urgente et qu'il n'y ait pas d'autres façons d'y répondre si elle devait exister comme on nous l'a présentée. On est convaincu, au contraire, qu'il y a moyen de faire autrement et beaucoup mieux.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

225 Oui. Monsieur Bélisle, l'utilisation du combustible, du gaz naturel dans la centrale, il semblerait que vous indiquiez qu'on peut ajouter des quantités de certains contaminants, mais ce qui vous préoccupe le plus, ce sont les gaz à effet de serre...

M. ANDRÉ BÉLISLE :

230 Bien...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

235 ... qui découlent de ce combustible-là.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

240 En fait, tous les gaz nous préoccupent. Même si, en termes d'oxyde d'azote, on parle que de 150 à 200 ou 250 tonnes par année, bien pour nous, plus c'est pas moins. Mais les gaz à effet de serre, bien entendu, là on est dans un autre niveau, si on veut...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

245 Oui.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

... et il n'y a pas d'autre façon, vraiment, de réduire ces gaz-là ou d'empêcher. On a entendu dernièrement X et j'ai amené des articles de journaux X où on nous disait qu'on aurait peut-être à fermer juste une autre centrale au mazout. Bien, c'est pas vrai. La centrale Tracy, elle émet 127 000 tonnes par année de CO₂, puis là, on parle de 2 400 000 tonnes juste ici, sans parler de celle de Varennes. Donc, pour nous, ça n'a pas de bon sens.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous militez dans le domaine de l'assainissement atmosphérique, monsieur Bélisle, depuis de nombreuses années, là, vous avez été impliqué dans de nombreux projets. Évidemment, il y a la nouvelle problématique des gaz à effet de serre qui sont survenus, comme vous dites, au début des années 80. Mis à part ce paramètre-là ou ce contaminant-là, est-ce que le gaz naturel c'est un combustible propre, à votre point de vue?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Malheureusement, dépendant de la comparaison qu'on peut faire, moi je vous répondrai premièrement non parce qu'il va émettre des gaz dans l'atmosphère. Mais si on veut le comparer au charbon, c'est sûr qu'il est plus propre; mais si on veut le comparer à l'énergie éolienne, bien non, c'est plus sale.

Alors, bon, et il y a toute la dynamique où on nous dit: bien, ça, ça pourrait remplacer des énergies plus polluantes ailleurs. Bon, premièrement, il faudrait accepter le fait que dans ces endroits-là X les États-Unis X on ne pourrait pas faire de l'éolien, on ne pourrait pas faire de l'efficacité énergétique et tout ça. Pour nous, le fait de fournir cette énergie-là handicape l'évolution de ces énergies-là. Ça fait que pour nous, le gaz naturel doit malheureusement, pour les promoteurs de gaz naturel, être classé parmi les énergies sales.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Parce qu'il ne faut pas oublier qu'à l'extraction du gaz naturel il y a, quand on doit épurer, émissions importantes de soufre et autres polluants dans d'autres régions. Ici, on peut le considérer un peu plus propre, dépendant de la comparaison qu'on peut faire, mais ça ne pourra jamais être comparé à la conservation de l'énergie ou à l'éolien ou au solaire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais parmi tous les combustibles qu'on pourrait utiliser et qu'on devra utiliser ici ou ailleurs dans les prochaines années, est-ce que c'est quand même le meilleur choix des combustibles, le gaz naturel? Est-ce que c'est votre avis? Je dis, là, dans le cas où on aurait besoin d'utiliser des combustibles.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bien, pour produire de l'électricité, non. Pour chauffer les maisons, possiblement, dans certains cas, mais il faudrait que ce soit, à notre avis, fait après qu'on ait fait des efforts sérieux en matière de conservation de l'énergie, en matière d'efficacité énergétique et aussi de développer les autres énergies. Si on ne fait pas ça, bien sûr qu'on peut arriver à nous dire: bien, c'est une énergie qui est valable si on la compare au pire. Mais je reviens encore à dire que si on la compare au mieux, bien, il faut aller vers le meilleur, il faut viser l'excellence.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous avez présenté, dans le document qu'on nous a remis tout à l'heure, une annexe ou un addenda à votre mémoire, un tableau qui fait état des émissions de contaminants atmosphériques. Je voulais juste vous poser une question: les chiffres présentés pour la centrale d'Hydro-Québec de Tracy, est-ce que c'est le bilan, c'est les émissions annuelles pour l'année de référence 2002...

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Pour l'année 2000.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... telles que présentées? C'est-à-dire 2000, pardon.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Oui, pour l'année 2000 et ça, c'est des chiffres qui nous ont été transmis par le ministère de l'Environnement du Québec. En fait, je peux vous dire que c'est monsieur X j'ai un petit peu de difficulté à prononcer son nom X monsieur Chamrith, Chhem Chamrith, du ministère de l'Environnement du Québec.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et j'essaie de voir pourquoi vous nous avez présenté ce tableau-là. Pour comparer les...

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bien, en fait...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... émissions en fonction des différentes centrales?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

... c'est que j'ai senti le besoin, suite à une déclaration du premier ministre qui nous disait, en début de semaine, qu'il y avait rien là, on pouvait bâtir des centrales thermiques comme le Suroît, comme Varennes, et qu'on pouvait récupérer ces gaz à effet de serre là simplement en fermant notre centrale au mazout. Bien, là, je voulais qu'on compare des pommes avec des pommes, là, Tracy émet 127 000 tonnes de CO₂ et le Suroît, on parle de 2.4 millions. Il va falloir la fermer 20 fois Tracy ou...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

... trouver 20 Tracy à fermer pour compenser le Suroît.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais vous allez admettre avec moi que si ce n'est pas ramené par unité énergétique produite par la centrale, c'est difficile de comparer une centrale avec une autre, en termes d'émissions.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Oui, bien moi, je suis peut-être un peu simpliste, là, je calcule au bout de la cheminée la quantité de CO₂ qui est émise, puis c'est ça qui compte plus que n'importe quoi, là. On peut faire des comparaisons avec bien des choses...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

375 ... mais, au bout de la ligne, on doit réduire les émissions et ça, bien, c'est en tonnage total, global, que ça se fait.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

380 Je n'ai pas d'autres questions, monsieur Bélisle. Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

385 Dans votre mémoire à la page 5, vous faites allusion à deux ou trois reprises à des mesures d'efficacité énergétique.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Oui.

390 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Entre autres, vous citez que :

395 *L'industrie s'est grandement développée et pour peu qu'on lui laisse les coudées franches et qu'on l'encourage dans ce type-là, on pourrait avoir des résultats positifs.*

Qu'est-ce ça veut dire pour vous laisser les coudées franches et encourager une industrie dans de l'efficacité énergétique?

400 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

405 Bien, c'est d'investir d'abord dans ça, parce que là, on sait qu'il y a un potentiel intéressant, mais quand vient le temps d'investir de façon aussi massive qu'on le ferait dans le cas de Suroît, bien ça, ça relève, là, du rêve, on n'investit pas tant d'argent dans l'efficacité énergétique qu'on investit dans le développement des sources de production semblables. Donc, le simple fait de ne pas avoir de capitaux suffisants fait que l'évolution là-dedans est très, très, très grandement retardée.

410 Si on investissait de façon importante, on pourrait voir apparaître plein de possibilités, mais ça coûte de l'argent. Donc, il faut investir et on ne le fait pas.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

415 On nous a parlé hier d'une somme de X et la documentation en fait référence X d'une
somme de 300 quelques millions investie dans des mesures d'efficacité énergétique. Est-ce
qu'une somme comme ça ne constitue pas un effort significatif à vos yeux?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

420 Oui. Bien, là, je ne suis pas un expert du domaine, il faudrait vraiment s'adresser aux
vrais experts. Mais peut-être que je pourrais vous rappeler une histoire il n'y a pas tellement
longtemps, les gens d'Hydro-Québec, un peu tout le monde doivent s'en souvenir. À une
certaine époque, il y avait deux présidents d'Hydro-Québec, il y avait monsieur Richard Drouin
425 et il y avait monsieur Claude Boivin, qui était un monsieur de la boîte depuis longtemps et était
sorti publiquement un jour pour dire qu'on pourrait éviter la construction de trois Grande-Baleine
en bâtissant ou en lançant un projet important de conservation d'énergie et d'efficacité
énergétique. Curieusement, il a pris sa retraite dans les jours qui ont suivi. Mais je pense que
ce bonhomme-là, avec l'expérience qu'il avait, pouvait dire des choses comme ça et être
430 crédible.

Maintenant, au fil des années, on a vu un peu partout cette énergie-là... pas cette
énergie-là, cette filière-là être finalement développée mais, au Québec, on est encore gêné
dans le développement de ça et on a encore le X comment je pourrais dire X le réflexe de vouloir
435 produire, produire, produire, mais juste en termes d'efficacité énergétique, on pourrait ralentir
la production et développer l'efficacité, développer la façon d'utiliser l'énergie le plus et le mieux
possible. Mais ça, comme je le disais tantôt, ça demande des capitaux.

Quant à votre question à savoir est-ce que 300 M\$ c'est suffisant, il faut croire que non
440 puisque, présentement, on n'arrive pas encore à nous démontrer des façons très pratiques à la
portée des gens et à la portée de tout le monde.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

445 Pensez-vous que des programmes d'efficacité énergétique déployés aux États-Unis
pourraient modifier la structure de la demande et le marché total de l'énergie du Québec vers ces
marchés?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

450 Ils pourraient l'influencer, certainement. Modifier profondément, j'ai pas assez de
connaissance pour vous répondre, dire: oui, ça pourrait changer de 25, 50 ou 80 %. Mais ça
pourrait certainement réduire les besoins. Et on sait qu'aux États-Unis comme ailleurs,
malheureusement, on est toujours plus porté vers la production, vers la consommation, mais
455 bon, il y a dans différents États, là, si on passait chacun des États américains puis voir les

choses qui se font, on se rend compte qu'il y a une évolution importante aussi aux États-Unis si on pense, entre autres, à la Californie et certains autres États.

Bon, maintenant, est-ce que ça, ça serait suffisant pour dire qu'on n'a plus besoin d'exporter aux États-Unis? Je ne pourrais pas vous répondre, mais certainement que ça pourrait influencer positivement ou à la baisse, si on veut, les besoins américains.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélisle, dans votre mémoire, vous nous dites que le projet devrait être abandonné, entre autres en raison des émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du Protocole de Kyoto.

Admettons que le projet, là, il ne serait pas réalisé, il reste quand même qu'on est 6 % au-dessus de l'objectif de 1990. Comment, selon vous, on s'attaque à cette réalité-là? Tantôt, vous avez parlé, bon, des inspections des véhicules automobiles, le gouvernement n'a pas encore statué là-dessus. Mais ça va devenir la responsabilité de qui, le 6 %?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Madame la présidente, j'aimerais juste vous présenter ce que le gouvernement du Québec a déposé il y a déjà deux ans, le *Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques*, où il y a une série de propositions, d'engagements qui n'ont jamais été respectés. O.K.? On arrive à la fin de 2002, là, puis ce qu'on nous a dit là, on ne l'a jamais fait.

Donc, à votre question: qu'est-ce qu'on devrait faire? Bien, premièrement, respecter ses engagements. Ça, je pense que c'est la moindre des choses. Puis je vous donne un exemple là-dedans qui, quant à moi, est choquant comme Québécois et, comme représentant d'un groupe environnemental, tout à fait inacceptable. Si vous permettez, je vous lis rapidement. On parle de production d'énergie, on nous dit:

Outre ces centrales hydroélectriques, Hydro-Québec compte sur quelques centrales thermiques pour combler les besoins en période de pointe. La plus importante de ces centrales est celle de Tracy, qui fonctionne au mazout. L'intention du gouvernement est donc de restreindre l'usage de ces centrales à la satisfaction des besoins de pointe des Québécois.

C'était un engagement. Moi, je ne le sais pas, là, mais quand on dit qu'on veut restreindre pour les besoins des Québécois et que là, on nous dit: * On va augmenter pour les

500 besoins des Américains +, ça n'a pas de bon sens, là. On ne nous dit pas les mêmes choses, on ne fait pas ce qu'on dit.

LA PRÉSIDENTE :

505 Monsieur Bélisle, est-ce que vous croyez que dans ce contexte-ci, dans le contexte de Kyoto, les engagements doivent venir uniquement des gouvernements?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

510 Absolument pas et c'est pour ça qu'une autre des mesures dans ce plan d'action là était, en fait, retenue et devait être la première mesure mise en place au Québec, qui est le Programme d'inspection et d'entretien, avec qui, bon, on a travaillé, l'AQLPA a travaillé avec différents intervenants, dont le ministère de l'Environnement et plusieurs ministères, des compagnies automobiles et, bon, nommez-les, il y avait 42 partenaires.

515 La première mesure devait être mise en place pour qu'à partir de mai 2002, les véhicules du Québec soient soumis à l'inspection. Si on avait fait comme il avait été retenu, entendu, où le gouvernement du Québec s'était engagé, bien, l'ensemble du parc automobile à court terme aurait été mis sous inspection et entretien, aurait permis des réductions importantes. En fait, on peut parler environ de 2 millions de tonnes si l'ensemble du parc automobile était
520 sous inspection.

525 Alors, à votre question: est-ce qu'on devrait tous le faire? Bien, absolument. Il faut. On est tous victimes et responsables. Maintenant, ce n'est pas un citoyen ordinaire, ni vous ni moi, qui pouvons faire que le gouvernement respecte ses engagements. Alors, il faut le faire savoir.

LA PRÉSIDENTE :

530 Je comprends, mais vous, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, vous avez fait quoi jusqu'à maintenant pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

535 Bon, l'AQLPA, depuis...

LA PRÉSIDENTE :

À part de sensibiliser les gens à la réalité de ces émissions-là, comme gestes concrets?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bien, nous, on a travaillé au niveau où on peut travailler. Et si vous me posez la question pour l'AQLPA, bien, on a fait de la recherche pour savoir quels sont les problèmes auxquels on peut trouver des solutions et proposer des solutions par rapport à ces problèmes-là et on en a fait la promotion depuis 20 ans.

En fait, j'ai le plaisir de pouvoir dire que l'AQLPA, comme organisme d'éducation populaire, a fait plus que n'importe quel organisme du domaine au Québec et on a travaillé dans toutes les régions du Québec à expliquer aux gens quels sont les moyens qu'on peut prendre, entre autres favoriser le transport en commun, si on parle de transport, réduire le kilométrage parcouru -- et là, je ne vous les nommerai pas tous.

Personnellement, j'ai aussi des terres dans lesquelles je plante des arbres et, l'année dernière, j'ai passé le cap du 200 000 arbres plantés.

Donc, qu'est-ce qu'on fait? Bien, ça, c'est des actions très concrètes au niveau des gens ordinaires. Maintenant, on ne peut pas demander aux gens ordinaires de faire ce que les gouvernements et les grandes corporations comme Hydro-Québec devraient faire.

Alors, là, il y a deux niveaux. Oui, au niveau individuel, il faut faire des choses, mais au niveau social, incluant les grandes corporations, ces choses-là doivent aussi être engagées, ces actions-là, et surtout, quand on prend des engagements, on doit les respecter.

LA PRÉSIDENTE :

Une dernière question en ce qui me concerne. J'aimerais comprendre, depuis le début de l'audience, les participants, bon, pour une partie d'entre eux, ont dit qu'une centrale à cycle combiné au Québec, non. Par contre, on nous dit: si c'est en Ontario et si c'est aux États-Unis, oui, c'est acceptable.

Alors, j'aimerais comprendre, si vous voulez, la logique que sous-tendent ces propositions-là? Pourquoi c'est bon à un endroit et ce n'est pas bon ailleurs?

575 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

Je pense que la raison est simple, on a un engagement, ici au Québec, de réduire nos émissions. Si on bâtit une centrale thermique qui les augmente, bien, on ne fait pas ce qu'on a dit.

580

Maintenant, en Ontario, au Canada, aux États-Unis X bon, les États-Unis, ils n'ont toujours pas ratifié le protocole de Kyoto X prenons, par exemple, si le Canada le faisait officiellement et que l'Ontario devait le faire, réduire ses émissions, bien, si elle remplace des centrales au charbon par des centrales au gaz naturel, il va y avoir réduction sur son territoire. Mais là, peut-être que vous auriez envie de me poser la question: bien, pourquoi ne le ferions-nous pas, nous, au Québec? Bien, parce que si on le fait, nous, au Québec, on augmente nos émissions et à ce moment-là, pour nous, ça, c'est inacceptable.

585

Et en plus, comme je le disais tantôt, si on compare avec les États-Unis X et c'est vrai aussi pour l'Ontario X quand on exporte de l'énergie de ce genre, de combustible fossile, bien, on handicape la possibilité de faire avancer les autres filières, comme l'éolien, le solaire ou le géothermique. Donc, pour nous, c'est un peu trop facile de dire: bien, écoutez, on pourrait exporter aux États-Unis, puis là ça va faire baisser les émissions américaines. Bien, dites-nous exactement où, quelle centrale va être remplacée par la construction d'ici.

590

595

Supposons que quelqu'un, je ne sais pas, peut-être le président d'Hydro-Québec est capable de convaincre le président Bush de ratifier Kyoto -- bien là, il y a toute une série de suppositions qui fait qu'au bout de la ligne, on n'y croit pas.

600

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce qui veut dire, si je comprends bien votre propos, en fait, quand on n'a pas fait d'effort depuis de nombreuses années pour éviter d'émettre des gaz à effet de serre, de faire une centrale à cycle combiné, c'est une bonne solution. Quand on en a fait, de proposer pour toutes sortes de raisons, qu'elles soient valables ou non, de faire ça, bien là, ça ne marche pas.

605

M. ANDRÉ BÉLISLE :

Non, je ne le vois pas comme ça. Ce que je vois, en fait, c'est que à quelque part, on s'est entendu sur des grands principes quand on parle de la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto, qui dit qu'à partir de 1990, on compte nos *bines* puis là, c'est ça qu'on va essayer de réduire.

610

615

Alors, je comprends que nous, comme Québécois -- et moi-même, j'ai travaillé pendant longtemps à la Baie-James et j'en suis fier de ce qu'on a développé, mais là, on ne

peut pas, quand même remonter à Abraham pour dire: bien, nous, on est meilleur que les autres. Non, ce n'est pas comme ça que ça marche.

620 Il y a eu une entente qui a été convenue entre différentes parties qui sont plein de pays, qui dit: à partir de 1990, on compte les émissions et c'est sur cette base-là qu'on doit réduire. Mais, maintenant, si le Québec décide que lui, il pense que son historique fait qu'il peut ne pas respecter cette entente-là, bien, pourquoi qu'on aurait des ententes?

625 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

630 Juste une dernière question. Est-ce que vous êtes confiant qu'on puisse dire, en l'an 2012, qu'on a atteint les objectifs de Kyoto au Canada?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

635 Si je suis confiant?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

640 Oui, qu'on rencontre ces objectifs-là?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

645 Bien, c'est sûr que j'aurais tendance à dire: * On peut le faire +, puis l'action prouve la pensée: commençons par chez nous. Pas plus tard qu'hier, j'étais dans une rencontre où là, c'était à Montréal, on blâmait le Canada, on blâmait les États-Unis, on blâmait tout le monde, mais personne pensait à regarder ce qu'on doit faire.

650 Nous, maintenant, chez nous. Et la position de l'AQLPA est simple là-dessus, on ne peut pas faire la job des autres, commençons par faire la nôtre, après on pourra se revirer de bord puis demander aux autres de la faire. Si nous, on n'est pas prêt à le faire, bien le jeu, là, il ne marche pas.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

655 Merci, monsieur Bélisle.

LA PRÉSIDENTE :

660 Merci.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

665 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

670 J'inviterais maintenant monsieur Claude Boileau de Héritage Saint-Bernard. Alors, Monsieur Boileau, la parole est à vous. Peut-être nous présenter...

M. CLAUDE BOILEAU :

675 Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

680 ... pour la sténotypiste, le nom de la personne qui vous accompagne.

M. CLAUDE BOILEAU :

685 Oui, madame la présidente, messieurs les commissaires, alors la personne qui m'accompagne, c'est Jean Morissette, c'est le cosignataire, là, de notre mémoire.

690 Alors, nous, on représente l'organisme Héritage Saint-Bernard, qui est un organisme environnemental qui compte plus de 200 membres et qui est une corporation à but non lucratif, dont le siège social est à Châteauguay.

695 Alors, maintenant, on va vous présenter, faire un résumé peut-être du mémoire qu'on vous a présenté.

700 Considérant l'énorme potentiel d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable dont dispose le Québec X et peut-être que ça répond un peu à la question tantôt pourquoi au Québec, on a le choix par rapport à l'Ontario, par exemple, là X alors, considérant cet énorme potentiel-là, nous sommes opposés à la construction d'une centrale thermique au Québec, que ce soit par Hydro-Québec ou par un producteur privé, et peu importe où elle pourrait être située, que ce soit à Beauharnois ou ailleurs. Nous espérons que nous n'aurons pas à refaire un débat à chaque fois que quelqu'un se pointera pour promouvoir un projet du genre.

Nous souhaitons que la solution thermique soit mise sur la voie d'évitement, aussi longtemps que nous n'aurons pas épuisé toutes les autres possibilités évoquées dans notre mémoire.

Nous avons les moyens de prendre un autre chemin qui nous permettra d'aller plus loin, tout en faisant collectivement notre part en vue de protéger la santé des personnes et de la planète.

Alors, essentiellement, nous sommes contre la construction de la centrale thermique pour des raisons qui se situent à trois niveaux: il y a celui de la justification du projet, celui des impacts et celui des alternatives.

Alors, celui de la justification du projet, je vais laisser, après que j'aurai fini de parler, le soin à mon collègue d'en parler. Alors, je vais sauter tout de suite à celui des impacts, soit, pour commencer, les gaz à effet de serre et la qualité de l'air.

Alors, l'annonce par Hydro-Québec du projet de centrale du Suroît a été faite peu après la publication d'un rapport de l'ONU sur le réchauffement du climat, dans lequel on indique aux divers gouvernements de la planète que le temps est venu de passer à des technologies qui rejettent peu ou pas de gaz à effet de serre comme l'éolien, dont le Québec est exceptionnellement pourvu.

Alors, ce rapport-là, c'est celui-ci, c'est un résumé que j'ai ici, et c'est un rapport pour l'Amérique du Nord qui a été fait, là, suite au troisième rapport du groupe d'experts sur l'évolution du climat, là, qui s'appelle *L'avenir de l'environnement mondial*.

La consommation d'énergie est au coeur du problème, bien qu'elle ne soit pas la seule, entre 72 et 97, elle a augmenté de 31 % en Amérique du Nord. De plus, la consommation annuelle de gasoline par habitant pour les véhicules moteurs est neuf fois plus élevée que la moyenne mondiale et le continent où ne vit que le vingtième de la population du globe produit, en 98, près de 26 % des émissions de dioxyde de carbone, principale cause de l'effet de serre. Et, * Si rien n'est fait, il y aura davantage d'incidents extrêmes +, ajoute un des auteurs. Et le protocole de Kyoto n'est qu'un début, selon le rapport.

Au niveau de la qualité de l'air, le Québec a connu, durant les étés 2001 et 2002, plusieurs épisodes intenses de smog, en particulier à Montréal, avec des conséquences importantes au niveau de la santé publique.

En octobre 2001, la Fondation Suzuki, La Fédération des omnipraticiens du Québec et le Collège québécois des médecins de famille s'associaient afin de lancer une campagne pour sensibiliser la population, directement dans les 8500 cabinets de médecins du Québec, aux dangers de la pollution de l'air et du smog causés principalement par la combustion d'hydrocarbures ainsi qu'aux dangers du réchauffement climatique engendré par les mêmes activités.

Alors, la documentation par rapport à cette campagne-là, je pourrais vous la remettre, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. CLAUDE BOILEAU :

Et il y a un dépliant, entre autres, dont le titre est *Purifier l'air*, alors avec une photo significative, un enfant qui...

Alors, selon une lettre signée par le représentant des médecins à cette occasion, une étude du gouvernement canadien révèle que la pollution atmosphérique est responsable de la mort prématurée de 16 000 Canadiens par an. À Montréal et à Québec, le taux de mortalité monte à 8 % durant les périodes de forte pollution, sans compter l'augmentation des jours d'hospitalisation et le nombre de visites chez le médecin, pour les personnes plus à risque: les enfants, les personnes âgées et celles qui sont déjà malades.

Alors, cette année les médecins sont revenus à la charge récemment, au moins 2 000 d'entre eux de partout au Canada demandent au gouvernement fédéral de ne pas dénaturer le protocole de Kyoto et de le mettre en oeuvre de manière à réduire au maximum les émissions en sol canadien, et non à l'étranger, afin d'améliorer la santé publique.

Il s'élèvent contre le fait qu'Ottawa cherche à obtenir des crédits pour ses exportations d'énergie dite propre, ce qui reviendrait à diminuer les émissions dans les pays importateurs et non chez nous.

Et si on supposait que le projet était acceptable à tous les autres points de vue, il n'y aurait pas pire endroit à notre avis pour le situer à cause de la direction des vents dominants qui transportent les polluants d'ouest en est vers la grande région de Montréal, le territoire le plus densément peuplé du Québec.

Alors, l'étude d'impact n'a pas évalué non plus l'effet combiné des émissions de la centrale thermique et de celles des voitures, là, à cause de la future autoroute 30, là, où il est censé passer environ 3 000 camions par jour, sans compter les automobiles; une autoroute qui devrait être fonctionnelle, on imagine, en 2006.

Au niveau des alternatives, alors il y a les économies d'énergie, je ne reviendrai pas là-dessus, monsieur Bélisle en a parlé tantôt, le temps passe, disons que je vais parler un peu des énergies éoliennes.

Alors, je disais tantôt que le Québec en est très bien pourvu et le ministère des Ressources naturelles a publié une brochure qui s'appelle *L'éolien, une énergie redécouverte*. Je pense qu'Hydro-Québec ne l'a peut-être pas redécouverte actuellement, là, mais... alors, il y a une carte des vents au niveau de l'ensemble du Québec avec les différentes intensités et on dit

En effet, alors que l'on prédisait, au début des années 90, que le kilowattage disponible à l'approche de 2000 serait de 4 000 MW, c'est plus de 18 000 en réalité, alors quatre fois plus qui était installé au début de l'an 2001 dans plus de 50 pays. De son côté, le Danemark, premier exportateur mondial d'éoliennes, comptait, en 99, plus de 15 000 emplois directs et indirects liés à leur fabrication. Ce nombre devrait avoir doublé d'ici 2003.

Et depuis 85, la puissance unitaire moyenne des éoliennes est passée de 65 à 660 kW, mais quelques manufacturiers sont déjà au niveau de faire des prototypes, là, dans la gamme des 2,5 à 5 MW.

Alors, il y a d'autres choses, mais je vais arrêter parce que mon temps est écoulé, je vais laisser mon confrère en parler.

M. JEAN MORISSETTE :

Donc, bonjour. Donc, moi, ma partie, je m'attarde à la justification du projet, donc on dit, les promoteurs parlent des besoins en électricité croissants et des marchés favorables. Donc, si on regarde en premier les besoins du Québec, on s'est attardé sur trois points principaux: Hydro-Québec prévoit que la demande augmentera en moyenne, au Québec, de 1.2 % au cours des 15 prochaines années.

Le premier point qu'on a examiné et on a posé des questions: l'impact des changements climatiques sur la consommation.

Donc, à la question pendant les premières étapes des audiences publiques que Héritage Saint-Bernard a adressée au promoteur, qui était: est-ce que l'augmentation moyenne de 1.2 % par année pour les 15 prochaines années de la consommation d'énergie tient compte de l'impact des augmentations de température dues aux changements climatiques? La réponse a été non.

Donc, malgré nos modestes moyens, dans le mémoire, on fait un calcul qui est relativement grossier de c'est quoi l'impact d'une augmentation de température. En hiver, tel que le prévoit une étude pancanadienne publiée en octobre 97, donc l'hypothèse qui est utilisée, c'est une augmentation moyenne entre .5 et 1 degré Celsius pour l'hiver, et j'arrive avec mon calcul, notre calcul, à une réduction sur la consommation annuelle de .4 à .8 % par rapport à la consommation de 2001. Ça, c'est la demande annuelle.

Si on regarde la demande de pointe, évidemment, l'impact des changements climatiques, selon l'étude, se ferait sentir surtout en hiver et la période où est la demande de pointe se situe précisément pendant les grands froids de l'hiver. Donc, il y aurait une diminution aussi de ce côté-là. Donc, ça, c'est le premier point concernant la consommation interne.

Le deuxième point qu'on a examiné rapidement -- ou juste le dernier point, c'est aussi, toujours dans cette étude-là, je parlais de l'hiver dernier où la température, par rapport à la normale au cours de l'hiver, a été de 3 degrés supérieure à la normale. Malheureusement, je n'ai pas pu faire -- je n'avais pas les chiffres d'Hydro-Québec concernant la consommation et pouvoir la comparer aux 20 ou 30 dernières années, je laisse peut-être à la Commission et à Hydro-Québec peut-être de poursuivre et d'examiner attentivement ces chiffres-là.

Donc, le deuxième point...

LA PRÉSIDENTE :

Juste vous rappeler qu'il vous reste à peu près une minute.

M. JEAN MORISSETTE :

D'accord. Donc, la démographie, on va regardé ça, bon, rapidement, il n'y a aucun, on ne voit pas aucune façon comme quoi le fait qu'il y ait plus de gens ou une plus grande activité des gens, qui ferait augmenter la consommation d'électricité.

Un dernier point, la demande industrielle toujours pour la consommation interne. La demande industrielle, je mentionne l'exemple de l'annonce qui a été faite en février 2002 par le gouvernement, qui donnait un octroi de 500 MW pour une aluminerie qui entrerait en fonction en 2005. Donc, on s'interroge sur la cohérence de la politique gouvernementale. On prévoit, la centrale thermique du Suroît prévoit un manque d'énergie pour la période de 2006 à 2009 et, pour la même période, on permet la construction d'une aluminerie qui va consommer 500 MW, si elle fonctionne pendant toute l'année, 500 MW, ça veut dire autour de 4 à 5 TWh.

Donc, de 4 à 5, la consommation, c'est 1.2 % pendant 2 ou 3 ans d'affilée, ça. Donc, ce seul projet-là justifie 1.2 % jusqu'à 2005. Donc, est-ce qu'il y a une cohérence gouvernementale lorsqu'on fait des octrois tels? Ça, c'est la demande industrielle.

La dernière raison qui est mentionnée, c'est les marchés externes favorables, c'est tout ce qui reste dans la justification du projet pour moi, pour nous, qui se tient debout et puis monsieur Thierry Vandal, le président d'Hydro-Québec Production, lors d'une soirée de la première étape des audiences publiques, nous a fourni des chiffres qui sont extrêmement éloquentes sur les dollars qu'on fait avec ça.

On a parlé que pour l'année 2001, le bilan du courtage, en 2001, le bilan consistait à vendre 42 TWh et à en acheter pour 32 avec des revenus pour ces opérations-là de 3 Md\$,

tandis que le contrat patrimonial pour toujours la même année et qui concerne 150 TWh a rapporté 4 Md\$.

Ce sont des chiffres qui expriment beaucoup la volonté de croissance, de rentabilité et de création de valeur d'Hydro-Québec, ce que, en gros, Héritage Saint-Bernard n'est pas contre. Mais lorsque ça se fait au prix d'une centrale thermique et au prix de la qualité de l'air, nous sommes contre.

Est-ce que je peux élaborer sur l'hydroélectricité privée du nord-est de la province ou on me posera des questions?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on va vous poser des questions.

M. JEAN MORISSETTE :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Je peux peut-être initier la première question. Dans les informations concernant la démographie que vous nous avez fournies, vous dites que, bon, dans les 15 prochaines années, la tranche gagnante, ce sont les retraités et vous dites que dans l'ensemble, vous ne prévoyez pas d'augmentation positive de la consommation. Je me pose la question suivante. Vous ne pensez pas que les retraités vont consommer davantage en étant à la retraite que pendant qu'ils étaient au travail?

M. JEAN MORISSETTE :

Bien, au premier abord, je ne vois pas pourquoi, mais peut-être que vous avez une meilleure raison que moi, je ne sais pas. Mais j'ai mentionné ça parce que, finalement, la consommation d'électricité domestique se fait peut-être au niveau de lorsqu'il y a des nouveaux ménages, des gens qui occupent un nouveau logement, etc. Donc, est-ce qu'ils vont s'acheter un autre logement ou peut-être déménager? Mais, enfin, je ne vois...

LA PRÉSIDENTE :

Bien, écoutez, quand vous êtes chez vous à la maison, est-ce que vous consommez plus d'électricité que quand vous n'y êtes pas?

M. JEAN MORISSETTE :

Probablement que j'en consomme moins, on baisse le thermostat quand on n'est pas là, mais... enfin. On peut dire aussi les personnes âgées ont plus froid, ils vont chauffer plus. Donc exactement, je trouve que...

M. CLAUDE BOILEAU :

Il y en a un certain nombre qui s'en va dans le Sud aussi!

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Parlant de Sud, vous faites allusion aux marchés externes, monsieur Morissette, dans votre mémoire, et surtout à l'idée que vous ne vous opposez pas, finalement, aux objectifs de contribution à la richesse collective et à la croissance économique d'Hydro-Québec. C'est un volet que vous semblez admettre mais vous avez des réserves quant à la manière de l'appliquer.

Mais je voudrais référer au bas de la page 5, sous le premier paragraphe de la qualité de l'air, où vous dites qu'il est difficile d'accepter qu'on en rajoute nous-mêmes pour répondre à des besoins externes. Si les besoins étaient internes, est-ce que ça changerait votre point de vue?

M. JEAN MORISSETTE :

Je pense que peut-être Claude va répondre, c'est un mémoire bicéphale.

M. CLAUDE BOILEAU :

Mais ça serait pas plus acceptable, mais disons que ça l'est encore moins quand c'est pour des besoins externes. Mais en fait, notre opposition, c'est à cause des émissions de gaz à effet de serre puis des émissions de particules, là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, mais ne croyez-vous pas qu'on peut faire...

950 **M. CLAUDE BOILEAU :**

Parce qu'on a le choix, nous.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

955

... on peut faire deux choses en même temps. Lorsqu'on vend...

M. CLAUDE BOILEAU :

960

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

965

... à profit, on peut satisfaire un besoin externe, c'est généralement de même qu'on réussit à faire un profit, mais on peut aussi satisfaire des objectifs internes qui sont d'accroître la richesse.

M. CLAUDE BOILEAU :

970

Oui, mais il y a d'autres objectifs aussi, il y a les objectifs environnementaux et ce n'est pas de cette façon-là qu'on va les satisfaire, puis les objectifs en termes de santé publique aussi, et...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

975

Donc, dans l'esprit de votre mémoire, ces objectifs sont supérieurs aux objectifs économiques.

M. CLAUDE BOILEAU :

980

Oui.

M. JEAN MORISSETTE :

985

Est-ce que je peux continuer?

M. CLAUDE BOILEAU :

Oui, vas-y.

M. JEAN MORISSETTE :

Parce que ça fait un petit peu référence à la dernière question de la présidente face à l'interlocuteur précédent. C'est qu'ici, au Québec, on a le choix de produire de l'électricité de différentes façons, l'hydroélectricité, un potentiel hydroélectrique. Je ne veux pas parler de mon autre question, j'espère que vous allez me poser... m'en poser!

C'est qu'on a des possibilités que n'a pas l'Ontario et que n'a pas les États-Unis. Le potentiel hydroélectrique ici est grand, il n'a pas tout été exploité. On a signé de récentes ententes et ce que la centrale thermique du Suroît vient à répondre, c'est pour une courte période d'années. On dit que c'est une période de deuxième choix, on s'équipe avec une centrale permanente. On a posé des questions: est-ce que la centrale thermique du Suroît, elle va être... on va la mettre, on va la... là, on va mettre la clé dans la porte lorsqu'on aura des barrages de la Baie-James qui vont entrer en opération en 2009, et la question a été claire de la partie des promoteurs, on dit: ce n'est pas de la saine gestion que, pour 600 M\$ qu'on investit, on la fait fonctionner trois ans.

Mais la question est: pourquoi génère-t-on, pourquoi donne-t-on des octrois de projets industriels qui consomment beaucoup d'électricité et qui vont entrer en opération dans la période où on va en manquer. C'est ça, les choix.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais si les calculs raisonnables montrent qu'il y a un risque quelconque d'une inadéquation entre l'offre et la demande autour de 2005 et 2006, est-ce que ce n'est pas de la saine prudence que de tenter d'être équipé raisonnablement pour suffire à cette demande-là, le cas échéant, puisque manifestement les premiers choix de la filière ne seront pas disponibles?

M. JEAN MORISSETTE :

C'est ce que je n'ai pas pu parler dans l'alternative. Je parlais de la production d'hydroélectricité privée du nord-est de la province où, là, il y a un potentiel hydroélectrique qui est actuellement exploité, qui est de l'ordre de 3 000 MW, qui est exploité par de façon privée des alumineries. Mais à ce que je sache, depuis la nationalisation de l'électricité, Hydro-Québec a un premier droit pour l'exploitation de tout potentiel hydroélectrique.

Je comprends que c'est peut-être pas très sain d'un point de vue économique de dire à ces gens-là: bien, ramenez vos barrages, puis on va construire les nôtres. Cependant, je pense que si on a conclu en 2002 trois ententes avec des groupes autochtones, les Inuits pour le potentiel hydroélectrique qui s'écoule vers la baie d'Ungava, avec les Cris pour le potentiel de

la Baie-James et d'une future entente, du moins de principe, pour l'est de la province, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne négocierait pas, pour la période où on va manquer d'électricité entre 2006 et 2009, un bloc d'énergie qui va nous manquer avec les gens qui exploitent déjà une puissance, que ça va peut-être leur en enlever, mais il va certainement en rester si on parle de l'ordre de la grandeur de la centrale thermique du Suroît qui est de 800 MW.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous avez déjà répondu à au moins une de mes questions, il m'en resterait une.

Vous dites, dans votre mémoire, que l'étude d'impact n'a pas évalué l'effet combiné de la centrale sur l'autoroute 30 qui va passer à proximité, en regard des contaminants atmosphériques. À votre point de vue, quel serait le principal contributeur aux contaminants atmosphériques dans la région de Beauharnois ici? Est-ce que c'est la centrale ou...

M. JEAN MORISSETTE :

Bien, ça, ça va...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... l'autoroute?

M. JEAN MORISSETTE :

Ça va être un effet qui s'additionne. Déjà, je comprends que le mandat de la Commission est d'évaluer la centrale, mais un trafic comme il va être généré par l'autoroute 30, tout ce qui vient de Toronto et qui ne va pas directement à Montréal, il n'y a pas eu d'étude d'impact, c'est peut-être le ministère des Transports, on ne sait pas, mais c'est certainement pour la population de ce qu'on appelle au moins l'ancien Beauharnois, avec les vents dominants, puisque ça va être un petit peu à l'ouest de ce qu'on appelle l'ancienne ville de Beauharnois, c'est eux qui vont écoper des deux, de ces deux sources nouvelles là de pollution.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais quel sera le principal contributeur? Est-ce que vous êtes en mesure d'émettre...

M. JEAN MORISSETTE :

Bien, c'est les oxydes d'azote et la production de...

1075

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... votre opinion, est-ce que c'est la circulation automobile ou la centrale, pour les résidants de Beauharnois, à votre avis?

1080

M. JEAN MORISSETTE :

Ah! bien la grandeur...

1085

M. CLAUDE BOILEAU :

Je pense que ça reste à évaluer, là.

1090

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

M. JEAN MORISSETTE :

1095

Il y a des gens qui ont été payés cher pour faire l'étude d'impact de celle-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions, merci.

1100

M. CLAUDE BOILEAU :

Mais disons que c'est deux contributions importantes.

1105

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1110

Je voudrais juste revenir sur les centrales, en fait, privées dont vous parliez tout à l'heure, dont Hydro-Québec pourrait utiliser l'électricité au cas où il y aurait, en fait, un manque vers les années 2006. Est-ce que, à votre information, vous savez si l'électricité produite par ces centrales-là est complètement utilisée par les promoteurs privés?

1115

M. JEAN MORISSETTE :

1120

Le marché de l'aluminium, qui est le principal des consommations privées, le marché de l'aluminium au niveau mondial, je ne suis pas un expert en économie, mais un marché mondial de l'aluminium est un marché qui est actuellement presque saturé. Il y a de nouvelles alumineries qui ouvrent en Chine, en Russie, donc... et puis il y a déjà des transactions, vous savez, c'est venu dans les premières étapes des audiences publiques, des transactions sur le marché de l'énergie entre Hydro-Québec et ces producteurs-là, privés, lorsqu'il en manque. Enfin, on ne connaît pas les détails parce que c'est secret, là, bon, etc.

1125

Mais qu'est-ce qui va arriver avec le marché de l'aluminium, qui est un grand consommateur d'énergie privée, hydroélectrique? Écoutez, je ne le sais pas, mais enfin, si je... je pense... enfin, on verra, mais l'octroi, les alumineries, on a beau en faire, à un moment donné, lorsque le marché est saturé, le prix baisse. Puis, bon, vous êtes probablement plus grands experts économiques que moi, mais...

1130

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on est dans les hypothèses...

1135

M. JEAN MORISSETTE :

On est dans...

1140

LA PRÉSIDENTE :

... qu'on ne peut vérifier.

1145

M. JEAN MORISSETTE :

On est dans... bien, le 1.2 % pour les 15 prochaines années, on est dans les hypothèses aussi.

1150

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, messieurs.

1155

J'appellerais maintenant monsieur Jean Cordeau du comité de l'environnement du Syndicat des cols bleus de Montréal. Bon, alors je vois que monsieur Cordeau n'est pas là, alors nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et nous allons poursuivre par la suite.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1160

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1165 Alors, j'inviterais maintenant messieurs René Savage et Roger Normandeau du Syndicat de base de l'UPA de Saint-Louis-de-Gonzague. Bonjour, messieurs.

M. RENÉ SAVAGE :

1170 Bonjour, madame. Je suis René Savage, vice-président du Syndicat de l'UPA de Saint-Louis-de-Gonzague; je suis en remplacement pour monsieur le président Robert Mailloux et puis je demanderais que le texte soit lu par mon administrateur, monsieur Roger Normandeau.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Allez-y, Monsieur Normandeau.

M. ROGER NORMANDEAU :

1180 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

1185 Merci, messieurs. J'aimerais vérifier avec vous, vous parlez dans votre mémoire, bon, qu'Hydro-Québec évalue les terrains en culture comme ayant une faible valeur environnementale. Le ministère de l'Agriculture a réalisé des études pédologiques sur ce secteur pour caractériser les sols et en connaître les qualités. Est-ce que vous savez s'il y a des études qui ont été faites pour cette partie-là de votre municipalité?

M. ROGER NORMANDEAU :

1190 Je ne crois pas que le ministère de l'Agriculture ait fait de telles études et c'est un territoire qui est compris dans une zone blanche.

LA PRÉSIDENTE :

1195

Bon, alors, vous n'avez pas vérifié. Parce que les études pédologiques ont été faites pour de nombreuses régions du Québec, alors c'est dans ce sens-là que je me posais la question, est-ce que vous avez vérifié ça.

1200

M. ROGER NORMANDEAU :

Non. Il y a eu des études qui ont été faites dans des régions, sauf que ce territoire-là est compris avec une argile de déblai lors de la construction du canal Beauharnois. Il y a eu des tests de sol peut-être d'effectués par des producteurs à titre privé.

1205

LA PRÉSIDENTE :

1210

Alors, c'est dans ce sens-là qu'Hydro-Québec, si je comprends bien, dit que ça a une faible valeur environnementale. Maintenant, est-ce que les producteurs qui utilisent actuellement ces terres-là, les ont enrichies, ou si elles ont été cultivées en gardant les caractéristiques? Est-ce qu'il y a eu de l'amendement de fait et des choses comme ça sur ces terres-là?

1215

M. RENÉ SAVAGE :

Bon, à ce niveau-là, disons que les sols ont été remis en culture depuis les années 1990, suite avec les années, là, au manque d'entretien de ces terrains-là qui étaient à l'abandon et qui causaient des problèmes aux riverains, là, incendies, feux, puis etc., etc. Depuis 1990, la culture a été remise dans ces terrains-là, donc plusieurs analyses de sol d'agriculteurs qui utilisent ces sols-là.

1220

1225

Disons que la qualité du sol, c'est comme une argile Sainte-Rosalie, puis les potentiels, disons, de ces terres-là, elles ont une bonne capacité de production agricole, à ce moment-là. Puis ce qui est de valeur, c'est que toutes les énergies que les producteurs ont mises pour enrayer le problème dans ces bassins-là, et puis qu'on ne veut pas que, à un moment donné, qu'il y ait du gaspillage de sol vu les efforts de tous les riverains pour améliorer, disons, la sécurité un peu de tous les citoyens alentour.

1230

Puis, en même temps, ça a permis à des familles de s'installer puis de gagner leur vie avec ces terres-là. C'est dans ce but-là qu'on fait cette demande-là.

LA PRÉSIDENTE :

1235

Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais, compte tenu du zonage puis des schémas d'aménagement, vous reconnaissez que ces terres-là sont en zone industrielle?

M. ROGER NORMANDEAU :

Exactement, c'est sûr.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, ils ont priorité d'usage.

M. RENÉ SAVAGE :

Exactement.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

À cet égard, dans votre mémoire, vous affirmez:

Nous croyons qu'Hydro-Québec cache la vérité concernant l'utilisation de 50 hectares.

Est-ce que vous savez la vérité qu'il vous cache?

M. ROGER NORMANDEAU :

Nous ne savons pas, sauf que lors des premières audiences, on nous a parlé de manoeuvres de grues ou de choses semblables, ce qui nous semble farfelu et, tenant compte que le talus sera fait sur trois faces au moment des travaux qui vont s'effectuer sur le site et si des travaux... le site comprend 20 hectares, il y en a déjà 7 hectares à l'extérieur de prévus pour entreposage de matériaux, d'équipement, on ne comprend pas pourquoi il y a une telle exigence lors des travaux.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous dites qu'Hydro-Québec va construire un talus à trois faces avant les travaux, sur le site, puis qu'il y a seulement une face qui serait requise le long du canal. Je crois comprendre que lors de la première partie de l'audience, le promoteur nous a mentionné que le talus était construit comme mesure d'atténuation durant la construction pour les nuisances, et principalement en regard du bruit et de la poussière. Est-ce que vous êtes encore de cet avis, considérant cet objectif-là du talus, qu'on devra en maintenir un seulement du côté du canal?

M. ROGER NORMANDEAU :

1285 Du côté du canal, le talus va être construit à la fin des travaux.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1290 Oui.

M. ROGER NORMANDEAU :

1295 Les trois autres devraient être construits lorsqu'on va créer des déblais puis de l'aménagement primaire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1300 Oui.

M. ROGER NORMANDEAU :

1305 On conçoit très bien ça que le talus soit fait pour diminuer les poussières puis le bruit, sauf qu'on dit, les grues, elles travailleront sur le site, elles ne travailleront pas à l'extérieur du site. S'il y a déjà trois faces où le talus est construit, on ne comprend pas que les grues vont être installées à l'extérieur du talus pour des travaux qui vont se faire à l'intérieur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1310 Je vois. Je n'ai pas d'autres questions, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1315 Juste une dernière question. En fait, vous demandez à Hydro-Québec, là, d'effectuer des analyses de sol. Ce que je dois comprendre, c'est que vous voulez qu'Hydro-Québec assume les coûts d'une analyse de sol et de la préparation d'un plan de drainage. Est-ce que vous avez évalué ce que ça pouvait coûter ces travaux-là?

M. ROGER NORMANDEAU :

Des analyses de sol, je crois que ce n'est pas dispendieux. Des plans de drainage, normalement ils sont fournis au producteur quand il y a un contrat, que la plupart du temps les contracteurs vont le préparer. Le coût direct, appliqué juste à la confection des plans, je ne saurais dire, mais je pense que ça a été... la demande a été inscrite dans le sens que ça soit comme une mesure de compensation, puis que la réalisation du plan de drainage exigerait une compensation à ce moment-là, mais l'argent proviendrait d'un financement qui serait effectué lors de l'expropriation pour le tracé de l'autoroute 30. Ce qui serait une source de revenu pour Hydro-Québec. Alors, la construction de l'autoroute 30 servirait à financer les travaux de drainage à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour ma compréhension, parce que je ne suis pas sûre d'avoir bien saisi là, est-ce qu'Hydro-Québec étant une société d'État, est-ce qu'elle peut recevoir, en tant que société d'État, des sommes pour des terres qui lui appartiennent dans une demande d'expropriation qui vient du ministère des Transports?

M. ROGER NORMANDEAU :

Je crois que oui, parce que c'est une société presque comme actions et je crois que lorsqu'elle peut effectuer des ventes pour, en contrepartie de sommes.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, messieurs.

M. ROGER NORMANDEAU :

Merci. Est-ce que je pourrais poser juste une petite question?

LA PRÉSIDENTE :

Allez.

M. ROGER NORMANDEAU :

C'est très court et ça s'adresse à vous et aux...

LA PRÉSIDENTE :

1360 Oui.

M. ROGER NORMANDEAU :

1365 Je voudrais savoir si vous avez visité les lieux d'implantation du site, allant de la structure actuelle, qui est la ligne de pipeline, puis les terrains agricoles qui sont en culture à côté, le chemin d'accès.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Écoutez, il devait y avoir une visite lors de la première partie de l'audience et la Commission, lorsqu'elle fait une visite, fait toujours une visite publique; comme les conditions climatiques ne permettaient pas de faire cette visite-là, on n'a pas pu la faire.

M. ROGER NORMANDEAU :

1375 Nous apprécierions que vous puissiez vous rendre sur les lieux puis de porter un jugement de visu.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Je retiens.

M. ROGER NORMANDEAU :

1385 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Merci, messieurs.

J'inviterais maintenant monsieur Daniel Charlebois de la Ville de Beauharnois. Bonjour, Monsieur Charlebois.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1395 Madame la présidente, bonjour! Dans un premier temps, j'aimerais vous remercier d'avoir accueilli les jeunes tantôt, c'était dans le cadre, effectivement, de leur activité pédagogique, mais je pense que vous avez fait une exception, puis c'était comme très bien. Ça fait qu'au nom de la nouvelle Ville, je vous remercie infiniment.

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Est-ce que vous pouvez nous présenter la personne qui vous accompagne?

1405 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

Excusez-moi.

1410 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est pour nous, oui, mais aussi pour la sténotypiste.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1415 Je vous présente, madame la présidente, messieurs les commissaires, monsieur Jean Beaulieu, directeur général de la nouvelle ville de Beauharnois.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Bonjour, monsieur Beaulieu.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1425 Alors, madame la présidente, avant le dépôt du mémoire, j'ai la résolution de conseil m'autorisant à déposer le mémoire, je vais vous le donner tantôt ou voulez-vous l'avoir immédiatement?

LA PRÉSIDENTE :

1430 D'accord, vous la remettrez à madame Giasson à l'arrière, elle va s'assurer qu'elle soit transmise.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1435 Parfait, merci.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

1440 Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1445 Bonjour, monsieur Charlebois.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1450 Bonjour.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1455 Est-ce que la nouvelle municipalité de Beauharnois fait partie de la Communauté
métropolitaine de Montréal?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1460 Je dois malheureusement répondre oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1465 Ça ne fait pas votre bonheur?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1470 Pas du tout.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1475 Est-ce que ça a une incidence sur les mesures d'urgence et les équipements que la
nouvelle ville devra posséder ou est-ce qu'il n'y a pas là des avantages qui pourraient soulager la
nouvelle municipalité à l'égard de ce qu'elle doit se doter comme équipement?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1480 En étant dans le CMM?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1485 Oui?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Bien, à ma connaissance, présentement, c'est non.

1485

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce que vous avez formulé des demandes? Vous demandez à ce que le promoteur prenne à sa charge les coûts d'acquisition et de formation de personnel à l'égard des mesures d'urgence. Est-ce que vous avez formulé des demandes précises au promoteur à cet effet-là?

1490

M. DANIEL CHARLEBOIS :

C'est déjà dans le protocole d'entente signé avec le promoteur et la MRC, et ce qui est dans le mémoire, c'est pour renforcer cette clause-là.

1495

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, pour vous, ce qui est contenu dans le protocole d'entente et qui fait référence aux mesures d'urgence, vous apparaît être des garanties suffisantes que c'est ce qui va arriver.

1500

M. DANIEL CHARLEBOIS :

C'est dans le protocole d'entente.

1505

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

À l'égard de la prise d'eau également, est-ce que vous avez formulé des demandes précises au promoteur à l'effet des mesures de précaution ou de...

1510

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Bien, là, en fin de compte, on sensibilise le promoteur présentement avec le dépôt du mémoire, mais il n'y a pas eu de demande comme telle de formulée pour l'instant.

1515

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Même chose à l'égard des accès routiers qui pourraient subir une détérioration rapide, suite à un usage intensif, vous souhaitez que le promoteur prenne à sa charge les réparations et les entretiens. Est-ce que vous avez déjà formulé des demandes précises?

1520

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Non. Les demandes ne sont pas formulées encore. Là, c'est une première étape, parce qu'on va voir la conclusion de votre rapport et ainsi la position du Conseil des ministres.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Et c'est après que tous ces éléments-là devront être finalisés.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Et on souhaite que vous allez nous donner un coup de main!

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui. Vous ne vous considérez pas un peu handicapés par la clause du protocole d'entente, qui dit que le promoteur n'aura pas à répondre à aucune autre demande que celles spécifiquement formulées dans le protocole?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Il faut comprendre que le protocole d'entente -- si vous me le permettez, madame la présidente, j'aimerais juste faire un petit historique sur le protocole d'entente.

Le protocole d'entente, bon, est issu de l'annonce de la venue de la centrale thermique, la centrale du Suroît. Ça s'est fait le 2 octobre, dans l'ancienne municipalité de Melocheville. Le premier ministre s'est déplacé ainsi que le ministre de l'Énergie, monsieur Brassard, il y avait monsieur Caillé, président directeur d'Hydro-Québec, ainsi que monsieur Thierry Vandal, président d'Hydro-Québec Production.

Et, bon, ils ont fait l'annonce. Naturellement, tout le monde, en tout cas dans la région, est au courant des pressions de l'ancienne municipalité de Melocheville pour essayer de récupérer les taxes d'Hydro-Québec et on a posé la question officiellement à monsieur Caillé: si la municipalité de Melocheville, suite à l'investissement d'environ 5 M\$... excusez, 500 M\$ pour la centrale thermique, si on était pour avoir le programme de mise en valeur d'Hydro-Québec, soit 1 % qui revient à la municipalité.

La réponse de monsieur Caillé fut que cette loi-là d'Hydro-Québec X c'est une loi d'Hydro-Québec X s'applique uniquement sur la construction d'une centrale hydraulique et non pas d'une centrale thermique mais, par contre, qu'il était pour y avoir une compensation significative pour la municipalité de Melocheville, de là les négociations et la finalisation du protocole d'entente.

1565 Mais ça, ce protocole d'entente là, c'est uniquement pour la construction de la centrale
du Suroît et c'est aussi uniquement pour la mise en valeur. Le fameux 1 % qu'on aurait dû avoir,
qui aurait été de 5 M\$ ou de 6 M\$ dépendamment du prix final, c'était pour compenser ça et
non pas soit les routes, soit la prise d'eau, ça c'est complètement indépendant. L'histoire de la
1570 *Loi sur la fiscalité municipale*, les taxes, c'est à part. Ça, c'est pour compenser le 1 % qu'on
aurait dû avoir.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1575 Est-ce que, dans votre esprit, le fonds qui a été versé ou, en tout cas, qui est peut-être
à l'être encore à ce jour, là, est-ce que c'est un tenant lieu de taxes?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1580 Pas du tout.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

C'est...

1585 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

Absolument pas.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1590 Parfait.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1595 Ça, je vais répéter, ce protocole-là, le 4 M\$, 1 M\$ à la MRC de Beauharnois-Salaberry
ainsi que 3 M\$ pour maintenant la nouvelle ville de Beauharnois, c'est tout simplement pour
compenser le fameux 1 % de mise en valeur lorsque Hydro-Québec met une centrale en
chantier, qui est une centrale hydraulique dans leur loi et non pas la centrale thermique. C'est
tout simplement pour compenser, pour le programme de mise en valeur, compenser la loi qui
1600 est peut-être déficiente à cet égard-là. Mais non, c'est pas une compensation pour les taxes.
Définitivement pas.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1605 Avez-vous une idée comment élaborer une solution qui vous apparaîtrait acceptable à l'égard de la taxation?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1610 Bien, là, j'ai fait mention tantôt d'une petite visite aux États-Unis pour une centrale semblable. À 3 M\$ par année, on serait preneur.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1615 Parfait. Une dernière question relativement au protocole d'entente. Au cours de ces audiences, certaines personnes nous ont parlé que le contexte de négociation avait été quelquefois précipité, que les gens n'avaient peut-être pas eu tout le temps nécessaire pour prendre connaissance des divers aspects de ce protocole et que, compte tenu des circonstances et des événements, ça se serait signé un peu à la vitesse et un peu à la hâte.
1620 Est-ce que c'est aussi votre opinion et votre impression?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1625 J'ai été un petit peu surpris d'apprendre ça. Comme je vous ai dit tantôt, on a été informé de la venue de la centrale le 2 octobre par une conférence de presse majeure, et c'était comme bien public. Il y avait les médias locaux, régionaux et national, les nationaux étaient là aussi. Et l'intervention de monsieur Caillé concernant une compensation a été dite cette journée-là.

1630 À partir de là, quelques semaines plus tard, il y a des négociations qui ont été entreprises avec l'ancienne municipalité de Melocheville et la MRC de Beauharnois-Salaberry, et ces négociations-là se sont échelonnées jusqu'au début de décembre et, là, il fallait que ce soit entériné par le conseil de l'ancienne municipalité de Melocheville ainsi que le conseil des maires à la MRC.

1635 Le 11 décembre, on avait le projet final de protocole, du protocole, et ce projet-là a été soumis et discuté et entériné par le conseil de l'ancienne municipalité de Melocheville. Et le 12 décembre, soit le lendemain dans l'après-midi, le projet a été soumis au conseil d'administration de la MRC de Beauharnois-Salaberry et par la suite... puis ça, je vous dis ça, mais tout le
1640 monde était au courant avant, là, ça n'a pas sorti d'une boîte à surprise là.

1645 Et par la suite, la réunion officielle de la MRC de Beauharnois-Salaberry, qui normalement débute à 7 h 30, tous les maires avaient été convoqués à 6 h 30 pour un seul et unique sujet, le protocole d'entente.

Vous avez pris connaissance du protocole d'entente, il a quatre pages. Ça fait que c'est comme pas tellement... c'est pas un contrat d'assurance. Donc, les maires, on a discuté pendant près de une heure de temps, il y a eu des clauses qui ont été rajoutées.

1650 Exemple, bon, le maire qui était président du CLD, on a rajouté une clause pour qu'il y ait le plus de retombées locales possible concernant la construction et l'exploitation de la centrale. Il y a aussi une autre clause disant que si le promoteur pouvait encourager le... je m'en allais dire le jumelage, là, mais tu sais, le rejet d'eau ou de vapeur pour peut-être en faire profiter des serres ou peut-être une autre industrie.

1655 Et, par la suite, tous les maires en assemblée publique, on a passé le protocole d'entente, ça a été accepté par tous les maires, sauf le maire de Sainte-Martine qui a demandé le vote. Et si vous me le permettez, madame la présidente, j'aimerais vous juste lire pourquoi qu'il a demandé le vote, et le vote a été de 12 contre 1. Le * 1 +, c'était lui.

1660 Alors, le maire de Sainte-Martine, c'est monsieur François Candeau:

Suite aux résultats, M. Candeau indique sa dissidence au fait que la somme à être versée à la MRC soit exclusivement réservée au parc régional du canal Beauharnois.

1665 Il était juste en désaccord, c'est parce que, bon, on a le parc linéaire ici, puis il aurait aimé que le million de la MRC serve aussi en dehors du parc linéaire. Ce fut la seule objection, après toutes les discussions.

1670 Ça fait que c'est pour ça que je suis un petit peu surpris de voir, puis je lisais qu'on avait dit qu'on avait fait ça en secret, je ne pense pas, on est un organisme public, surtout quand un maire de la MRC veut avoir une information, il appelle immédiatement le préfet ou le préfet suppléant et l'information lui est donnée immédiatement.

1675 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce que le climat actuel vous laisse croire que les résolutions nécessaires pourront obtenir l'assentiment de tout le monde sans problématique particulière?

1680 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

Là, je ne comprends pas le sens de...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1685

Les prochaines étapes qu'il reste à finaliser pour officialiser ce protocole d'entente, c'est des modifications à certains règlements, est-ce que vous...

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1690

Pour le règlement de zonage et le...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1695

Oui.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1700

... règlement de bruit. Là, comme j'ai bien mentionné tantôt, nous allons attendre, nous, le conseil de la nouvelle ville de Beauharnois, votre rapport, et si le Conseil des ministres donne son aval, moi je ne vois pas que le conseil de la nouvelle ville s'objecterait, parce que si tout le monde est d'accord, on devrait pouvoir poursuivre. Mais, par contre, si le règlement, un règlement satisfaisant pour les revenus fiscaux pour la nouvelle ville se fait avant, ça va encourager. Ça devrait aider encore plus.

1705

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Est-ce qu'il y a un permis de construction qui a été demandé par le promoteur?

1710

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Non, pas encore.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1715

Est-ce qu'il y a actuellement des éléments qui pourraient faire objection à l'émission d'un tel permis?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1720

Bien, effectivement, le règlement de zonage n'est pas fini, et ensuite il va y avoir le règlement de nuisance qui est le bruit.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1725

Merci beaucoup.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1730

Bienvenue.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1735

Monsieur Charlebois, première petite question, vous réferez au pont Boyer, vous dites qu'il va être fortement sollicité durant les travaux et nous, étant de l'extérieur, on ne peut pas le situer. Il enjambe quelle rivière et il est sur quelle route?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1740

Maintenant, moi, étant un nouveau maire, je ne connais pas tout non plus, je vais laisser ça à mon directeur général, si vous me le permettez.

M. JEAN BEAULIEU :

1745

Le pont Boyer enjambe la rivière Saint-Louis et on y a accès par le chemin Saint-Louis, la route 236, via la montée Saint-Joseph. Donc, on passe par-dessus le pont Boyer, donc par-dessus la rivière Saint-Louis et on prend le chemin d'accès qui mène au poste Léry pour venir au site qu'Hydro-Québec entend utiliser.

1750

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1755

Maintenant, vous dites qu'à l'heure actuelle, vous ne pouvez pas évaluer les équipements requis en cas d'accident qui pourrait survenir à la centrale parce que vous ne connaissez pas les produits. Le promoteur nous a indiqué que vous allez devoir être consultés dans la préparation du plan d'intervention avant la mise en exploitation de la centrale si elle est autorisée.

1760

Maintenant, vous connaissez sûrement les produits qui sont en jeu dans les autres usines, ici. Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à un accident industriel majeur? Est-ce que vous avez les équipements pour y faire face, à la situation actuelle?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1765

Pour la nouvelle ville, c'est non, on n'a pas les équipements requis. On sait qu'on a beaucoup de chlore, d'ammoniaque à l'heure qu'on se parle. Par contre, il y a quand même des ententes avec d'autres municipalités et avec des industries, et je fais référence ici à l'usine PPG et CYX qui sont équipées pour intervenir en cas de déversement, et ils ont les

1770

équipements et la formation X je vais parler des scaphandres et tout là X pour intervenir. Ça, ce sont les ententes qu'on a présentement. Mais le Service d'incendie de la nouvelle ville n'a pas ces équipements-là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1775

Est-ce qu'il y a un système d'alerte et d'avis pour aviser la population qu'il y a un risque sérieux actuellement, s'il y avait un déversement de chlore par exemple, là, de produits toxiques?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1780

À l'heure qu'on se parle, ça fait déjà plusieurs années qu'on travaille là-dessus. Ça, c'est une lacune majeure, surtout pour le secteur Beauharnois et Maple Grove, parce qu'on sait la prédominance des vents, c'est l'alerte pour le monde, parce qu'on sait que s'il y a un déversement de chlore, le temps de réponse est relativement court, ça fait que, donc, on travaille là-dessus.

1785

Il y a la tribune d'information communautaire qui est formée, bon, d'intervenants, de citoyens et des compagnies pour essayer de trouver, entre autres, une solution à ce problème-là. À l'époque, c'était des sirènes qui étaient un petit peu partout mais, aujourd'hui, ça n'existe plus. Ça fait que là, effectivement, c'est une lacune.

1790

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1795

Le représentant du ministère de la Sécurité publique faisait part qu'il serait souhaitable que dans votre municipalité, dans votre ville, compte tenu de la présence de plusieurs industries qui posent des risques, qui présentent des risques d'accident industriel majeur, qu'il soit souhaitable de former un comité mixte municipal-industries, qui normalement est coprésidé par l'industrie et la Ville. Mais ce comité-là qui serait souhaitable ici à Beauharnois, est-ce que vous souhaitez que ce soit implanté?

1800

M. DANIEL CHARLEBOIS :

1805

J'étais ici quand l'intervenant -- je pense qu'il en a été discuté et j'avais dit que non, qu'il n'y avait pas présentement de comité, mais encore une fois, étant donné que je suis nouveau un petit peu, j'étais, à l'époque, à la municipalité de Melocheville, ça fait qu'il y avait des choses qu'on ne faisait pas toujours en commun, on va rectifier puis monsieur Beaulieu va vous donner la bonne réponse.

M. JEAN BEAULIEU :

1810

Depuis deux ans et demi, il existe un comité CMMI, donc comité mixte municipalité-industries, qui regroupe autant les gens de la voie maritime que les gens des usines. Il y avait

les gens aussi de la Sécurité publique qui siégeaient là-dessus, il y avait des gens de Transports Canada et on siégeait à raison d'à peu près 5 à 6 fois par années.

1815 Et une des préoccupations majeures depuis deux ans est, justement, le procédé d'alerte qu'on doit retenir pour aviser nos citoyens, parce que PPG entrepose beaucoup de chlore et c'était la problématique. On a analysé plusieurs situations, soit avec des sirènes comme c'était autrefois, on a analysé aussi au niveau des systèmes téléphoniques, comme certaines villes utilisent aux États-Unis, mais c'est très dispendieux comme système et on ne rejoint pas tout le monde non plus. Les informations qu'on a eues, bon, il faut être soit à la maison quand le téléphone sonne, que tu prennes l'appel; si t'es à l'extérieur, malheureusement tu l'entends pas. Donc, il y a tout ce procédé-là qu'on est encore à la recherche d'une solution, là, optimale. Mais le comité existe depuis deux ans et demi.

1825 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais monsieur Charlebois disait tout à l'heure que vous n'avez pas les équipements pour faire face à un accident industriel, vous n'avez pas non plus le système d'alerte, alors qu'est-ce que le comité a fait depuis ces deux ans, depuis qu'il est en fonction? Et aussi, est-ce que le ministère de la Sécurité publique a été mis à partie? Monsieur Lapalme ne semblait pas être au courant...

M. JEAN BEAULIEU :

1835 Bien, peut-être...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... lors de la première partie de l'audience.

1840 **M. JEAN BEAULIEU :**

Peut-être que monsieur Lapalme est nouveau dans ce ministère-là, mais le ministère de la Sécurité publique était impliqué lors du plan des mesures d'urgence, la formation du CMMI, les gens du ministère ont été invités à toutes les fois qu'on a eu des rencontres. Au niveau des équipements, les industries possèdent leur propre service d'incendie ou d'intervention. Donc, quand il y a un incendie ou un événement qui se produit dans leur usine, ils nous appellent en renfort parce qu'on a des équipements supplémentaires, mais c'est eux qui pilotent l'intervention parce qu'ils ont les équipements requis.

1850 On n'a pas besoin d'avoir nécessairement tous les équipements pour intervenir au niveau du chlore, que ce soit des scaphandres ou des chambres de décontamination par la suite, eux sont déjà bien équipés là-dedans. Ce sont des entreprises qui, par un souci de protection autant pour leurs employés que pour la population, ont vraiment un système, là, interne efficace.

1855

1860

Et on peut faire référence avec eux et les demander lors d'intervention dans une municipalité. Si un wagon de chlore déraile de la voie ferrée ou si un camion-citerne renverse aussi dans la ville, on fait affaire avec ces gens-là, parce que c'est eux qui ont la compétence, vraiment, pour intervenir avec ces produits chimiques là.

1865

Et compte tenu que c'est des pompiers volontaires qu'on a chez nous, ce n'est pas des pompiers permanents comme à la Ville de Montréal, on ne peut pas non plus demander que tous nos pompiers aient la même formation, là, comme quelqu'un qui est permanent là-dedans. Tandis qu'eux, aux usines, ils sont permanents à l'intérieur, les employés, et ils manipulent constamment ces produits-là.

1870

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Qui préside ce comité?

1875

M. JEAN BEAULIEU :

C'est moi.

1880

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et de la part de l'industrie, est-ce qu'il y a un représentant industriel?

1885

M. JEAN BEAULIEU :

C'est soit les directeurs d'usine, mais habituellement c'est des gens qui sont chargés de l'environnement dans chacune des usines.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Est-ce que le CMMI a préparé... Oui, monsieur le maire?

1890

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Juste en complément de réponse, on voit qu'il y a quelques lacunes, surtout au niveau de l'alerte. Voyez-vous, si on avait des revenus de taxe suffisants, on pourrait peut-être corriger toutes ces lacunes-là et c'est des choses, c'est pour ça qu'on insiste beaucoup. C'est le complément.

1895

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que vous avez un document qui a été préparé par le comité, qui fait état du mode de fonctionnement des responsables dans chaque industrie, de l'équipement que chaque industrie a à sa disposition pour faire face à un accident industriel majeur?

1900

M. JEAN BEAULIEU :

Non, ça n'a pas été fait. Dans le cadre des mesures d'urgence, on a certains équipements qu'on sait, nous, la Ville, qu'on peut utiliser des industries, mais on n'a pas la liste au complet de tout ce qu'ils ont comme équipements. Sauf que la MRC est à préparer son schéma des risques et toutes les industries du territoire devront fournir tous ces équipements-là, la liste et la formation que son personnel a aussi, pour être capable justement de gérer un événement majeur au niveau régional.

1905

1910

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais est-ce que chaque industrie a préparé un plan d'intervention d'urgence?

1915

M. JEAN BEAULIEU :

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1920

Un plan de...

M. JEAN BEAULIEU :

1925

Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que chaque industrie a évalué les risques qu'elle pose à la population ici?

1930

M. JEAN BEAULIEU :

Oui, tout a été fait.

1935 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Oui.

1940 **M. JEAN BEAULIEU :**

Il y a même eu, bon, il y a la tribune d'intervention communautaire, qui regroupe deux industries majeures qui sont PPG et CXY...

1945 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

CYX.

1950 **M. JEAN BEAULIEU :**

CYX, là, qui autrefois était PPG aussi, où ils sensibilisent les citoyens aux produits qu'ils manipulent et aux dangers que la population peut courir avec ça. Il y a eu des soirées d'information où ils présentaient au complet les scénarios, du pire scénario aux nécessairement moins pires. Donc ça, ça a été fait. Et chaque industrie a un plan de mesures d'urgence et la Ville en possède une copie aussi, un exemplaire, comme eux ont aussi un exemplaire de notre plan de mesure d'urgence.

1955 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Est-ce que la Commission pourrait avoir à sa disposition ce plan d'évaluation d'urgence là...

1960 **M. JEAN BEAULIEU :**

Oui.

1965 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

... ces différents scénarios d'accidents? Oui?

1970 **M. JEAN BEAULIEU :**

On pourra vous transmettre ça dans le courant de...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1975

On apprécierait.

M. JEAN BEAULIEU :

1980

... la semaine prochaine, pas de problème.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1985

On apprécierait, oui. Et quel est le plus grand risque actuellement auquel la population est exposée à Beauharnois, selon les scénarios qui ont été effectués par les différentes industries?

M. JEAN BEAULIEU :

1990

Le pire scénario...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1995

Le pire scénario?

M. JEAN BEAULIEU :

... c'est une fuite de chlore à l'industrie PPG.

2000

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et quelle est la zone d'impact d'un accident de chlore, d'une fuite de chlore, en supposant que la population puisse résister jusqu'à un niveau acceptable, là, sans risquer d'être blessée sérieusement?

2005

M. JEAN BEAULIEU :

Bien, tout dépendant, nécessairement, de la grosseur de la fuite.

2010

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. JEAN BEAULIEU :

2015

C'est sûr que si c'est un tuyau, je mets ça de 2 pouces et demi ou de 3 pouces, et tout dépendant de la vitesse des vents...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2020

Oui.

M. JEAN BEAULIEU :

2025

... de la direction des vents...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2030

Oui, mais je vous demande...

M. JEAN BEAULIEU :

... on parle...

2035

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... le pire scénario. Le pire scénario, ça veut dire le pire accident, dans les pires conditions météorologiques, est-ce que le scénario a été fait?

2040

M. JEAN BEAULIEU :

Oui, il a été fait et c'est assez rapide, la distance est très courte entre les usines et les premières résidences. Donc, si le chlore est assez -- si la densité du chlore est assez élevée, c'est très rapide, en dedans de 15 minutes maximum le chlore est rendu, là, où vous avez des résidences. Nécessairement que le chlore, bien, tout dépendant de sa concentration, a des effets, là, immédiats sur la santé.

2045

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2050

De ce que vous avez appris en première partie de l'audience, de ce que vous connaissez du projet, est-ce que la centrale pose un risque additionnel significatif?

M. JEAN BEAULIEU :

2055

Oui, par l'entreposage des produits qui vont être à l'intérieur, oui, ça c'est sûr.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je n'ai pas d'autres questions, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais savoir, peut-être en complément, la voie maritime du Saint-Laurent, est-ce qu'en termes de mesures d'urgence la Ville de Beauharnois a une responsabilité par rapport au canal ou à la voie maritime?

M. JEAN BEAULIEU :

Bien, une municipalité, au niveau des mesures d'urgence, c'est elle qui est responsable sur l'ensemble de son territoire.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN BEAULIEU :

Donc, elle doit s'assurer que toutes les usines ou les usagers ou, en tout cas, entre autres la voie maritime, les corporations comme ça, aient aussi des plans de mesures d'urgence en cas de déversement ou quoi que ce soit. Donc, c'est notre responsabilité à s'assurer qu'ils aient les équipements ou qu'ils puissent y faire face.

C'est sûr qu'un bateau qui prend l'eau ou qui fonce dans un pont, comme c'est déjà arrivé, c'est sûr qu'on ne peut pas avoir tous les équipements pour faire face à ça. Donc, on doit s'assurer par exemple que les entreprises qui exploitent ces installations-là aient les équipements requis ou, du moins, un accès rapide aux équipements.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez pris connaissance d'informations à l'effet qu'il devait -- en tout cas, il y a des discussions pour modifier le canal de Beauharnois, pour permettre le passage de navires plus importants. Est-ce que ça a une incidence, ça pourrait avoir une incidence pour la Ville de Beauharnois?

2095 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

2100 C'est une étude, ça fait déjà plusieurs années qu'il est question de creuser, en fin de compte, toute la voie maritime du Saint-Laurent, ça c'est une étude venant des Américains. Et avant que le projet soit concrétisé, un, on devrait avoir l'autoroute 30 avant et puis deux, je ne pense pas... on va être rendu plus vieux. C'est un projet, là, c'est énorme, puis c'est tout simplement une étude qui a été déposée pour l'instant.

2105 On a déjà eu aussi des discussions avec la Voie Maritime du Saint-Laurent pour, justement, une expropriation dans la nouvelle ville de Beauharnois qui a été faite en 1967, justement pour agrandir les écluses, qui n'a jamais été fait, parce que ça, c'est un projet, on parle de 10 Md\$ US pour partir. Ça fait qu'on a d'autres soucis pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

2110 J'aimerais savoir, vous avez parlé dans votre mémoire que vous aviez un projet de modernisation des installations de filtration d'eau.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

2115 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2120 Et j'aimerais comprendre, vous dites, bon, on a ce projet-là concernant la qualité de l'eau dans le canal, compte tenu de l'approvisionnement d'eau que vous faites dans le canal, et vous dites que vous ne voulez pas être obligés de recommencer. J'aimerais comprendre, là, le sens de cette information-là.

M. DANIEL CHARLEBOIS :

2125 Ça, c'est l'usine de filtration, ici dans le secteur Beauharnois, qui s'alimente dans le canal. Et pour la réhabilitation de l'usine de filtration, la qualité de l'eau actuellement, ça a été pris en considération pour le procédé qu'on va utiliser pour la réfection de l'usine de filtration. Si jamais cette qualité d'eau là dans le canal est altérée, ça peut peut-être changer un peu la procédure ou beaucoup la procédure de filtration, qui peut occasionner, en fin de compte, d'autres travaux.

2130 Là, je ne suis pas ingénieur, mais ce qu'on a choisi comme purification de l'eau si, advenant le cas que ce qui rentre, ça a été modifié, soit par, je ne sais pas, la chaleur ou... ça fait que peut-être que notre procédé ne sera plus bon. Là, il va falloir recommencer.

LA PRÉSIDENTE :

2140

Est-ce que Hydro-Québec est au courant de ce projet-là?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

Bien, ils viennent de l'apprendre.

2145

LA PRÉSIDENTE :

2150

Mais votre intention, c'est parce que là vous dites * on a choisi un procédé +, là je présume que vous allez prendre les devants puis vous allez vérifier auprès d'Hydro-Québec, si le projet devait se réaliser, quelle est la nature de l'impact par rapport au procédé que vous avez l'intention d'utiliser? Est-ce que je me trompe?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

2155

Bien, vous ne vous trompez pas du tout, on commence aujourd'hui. Là, ils sont au courant, puis on va voir comment est-ce que ça va aller. Mais ça, ça va être quelque chose qu'il va falloir prendre en considération.

M. JEAN BEAULIEU :

2160

Juste pour un complément...

LA PRÉSIDENTE :

2165

Oui.

M. JEAN BEAULIEU :

2170

... parce qu'on s'interroge aussi, on se dit: bon, on n'a pas encore eu de problème à notre usine avec la moule zébrée, comme il y a eu en Ontario. On en a eu un petit peu, mais pas beaucoup, puis ça s'est résorbé.

2175

Est-ce que le fait qu'il y aura de l'eau plus chaude dans le canal... oui, ce qu'Hydro-Québec nous dit, c'est que quand ça va arriver à la prise d'eau, la température va être régularisée. Mais où l'émissaire sera dans le canal, s'il y a des moules zébrées qui se développent là, parce qu'il y a plusieurs bateaux des fois qui, à l'occasion, vont vider leurs ballasts, même s'ils doivent le faire en haute mer avant d'arriver ici dans la voie maritime, bien, s'ils le font dans le canal, quel sera l'effet des bactéries ou des choses qu'ils peuvent rejeter dans le canal, avec l'eau chaude qui sera en permanence dans le canal par Hydro-Québec et qui, nécessairement, s'en vient dans la prise d'eau par après. Ça, on ne le connaît pas. On va peut-être connaître ça dans 5 ans, dans 10 ans.

2180

Donc, à court terme, bien, peut-être qu'il n'y aura pas grand changement. On vit déjà à l'usine de filtration les changements de température des saisons, donc à l'été, au printemps, l'eau chaude, l'eau froide, on connaît notre eau, on sait à chaque mois ou à chaque année comment ça se passe. Est-ce que dans 5 ans, dans 10 ans, ça va être la même chose? Ça, on ne le sait pas.

Peut-être que ça n'aura aucun impact, tant mieux si ça n'en a pas, mais on veut juste prévenir, de dire: regarde, si on a un problème dans l'usine à cause de ça, bien, on espère que le promoteur va prendre ses responsabilités, puis va nous dédommager à refaire... pas refaire l'usine, mais nous aider à apporter les équipements requis.

S'il faut apporter un procédé à l'ozone qu'on n'a pas encore à l'usine pour détruire au complet toutes les bactéries qu'il y a à l'intérieur, bien, regarde, il paiera. Tant mieux pour nous autres et tant mieux pour tous les citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ce que vous avez choisi pourrait, dans le fond, être changé compte tenu d'informations que vous pourriez obtenir d'Hydro-Québec, qui vous donneraient des indices à l'effet que ce n'est pas approprié?

M. JEAN BEAULIEU :

Non. Les procédés qu'on prend, ce sont des procédés reconnus et utilisés depuis plusieurs années...

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. JEAN BEAULIEU :

... donc la filtration. Ce qu'on s'attend peut-être, c'est si on a besoin d'éléments supplémentaires comme je disais tantôt, l'ozonation de l'eau, bien ça, actuellement, c'est pas prévu. Parce qu'on connaît la qualité de l'eau, puis on se dit: bien, ça, on n'en a pas besoin parce qu'on rencontre les normes.

Mais s'il y a des événements extérieurs qui sont rejetés dans le canal et qui font changer la qualité de l'eau, peut-être qu'on aura besoin dans 5 ans d'un équipement d'ozone et, normalement, on n'en aurait peut-être pas eu besoin. C'est dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Une dernière question. S'il n'y avait pas la centrale de Beauharnois sur votre territoire, Beauharnois serait quoi?

M. DANIEL CHARLEBOIS :

2230 C'est une très bonne question. Premièrement, le fleuve Saint-Laurent serait comme il était à l'époque, le 8000 m; d'eau/seconde, au lieu de passer de passer dans le fossé qui s'appelle le canal Beauharnois, continuerait à passer dans le fleuve Saint-Laurent. Il n'y aurait plus de barrage. Et le 26 km, là, pour la nouvelle ville, là, je n'ai pas le territoire exact, mais c'était toutes des terres en culture qui étaient là, puis c'étaient des payeurs de taxes, ça, puis il y avait des maisons, puis il y avait des chemins.

2235 Ça fait que là, savoir exactement ce serait quoi, je ne le sais pas, mais sauf qu'on aurait quand même peut-être pas un paysage comme on a là présentement, on aurait notre fleuve sans barrage puis on aurait des payeurs de taxes.

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, messieurs.

2245 **M. DANIEL CHARLEBOIS :**

Merci.

M. JEAN BEAULIEU :

2250 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Alors, avant de mettre fin à cette séance, j'inviterai monsieur Macky Tall, concernant le droit de rectification.

M. MACKY TALL :

2260 Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Tall.

2265 **M. MACKY TALL :**

Alors, donc, nous avons effectivement quelques rectifications à apporter.

2270 Dans un premier temps, concernant le mémoire présenté par l'UQCN, donc hier, à la page 8 du mémoire, table 1:

2275 *Projet de production d'énergie à court terme. Dans la colonne *Production énergétique +, pour le projet Outardes-3 rééquipement, on estime à 1,15 TWh l'énergie supplémentaire.*

Le rectificatif est qu'il s'agit d'un rééquipement qui ajoute de la puissance seulement, mais aucune énergie supplémentaire.

2280 Sur le mémoire présenté par monsieur Jean-François Blain, donc nous n'allons pas reprendre dans un premier temps le rectificatif apporté hier déjà sur les achats de combustible, je pense que ça a été couvert, donc je avis aller directement à la page 10 du mémoire, il est mentionné, donc, à cette page 10:

2285 *En territoire québécois, la Division production d'Hydro-Québec, qui dispose d'une capacité annuelle de 194 TWh, n'a plus qu'une obligation de fournir 165 TWh à l'égard des obligations monopolistiques de sa Division distribution.*

2290 La rectification est que la production totale, incluant les achats à long terme et les réceptions selon ententes était, en 2001, de 188 TWh, tel qu'indiqué à la pièce DA-14, le Plan stratégique, page 72.

À la page 15 du mémoire, il est mentionné:

2295 *Hydro-Québec a ainsi le feu vert pour l'acquisition de 1200 MW de puissance additionnelle livrable à compter de 2007. Intégrons donc ces ajouts de puissance et d'énergie à la capacité de production actuelle de la société d'État.*

2300 Le rectificatif est que le distributeur a retenu dans le cadre de son premier appel d'offres 350 MW en base, provenant de l'aménagement Robert-Bourassa, donc LG-2, et 250 MW de cyclables en provenance de la centrale LG-1. On ne peut les ajouter à la capacité de production puisqu'ils sont déjà comptés dans le total qui est indiqué dans le document, dans les actifs de production d'Hydro-Québec Production. Et, dans le cas du 250 MW, c'est du 250 MW cyclables, donc qui ne peut être ajouté dans la production de base.

2305 À la page 13 du mémoire, le point 2.2, il est mentionné donc à : *Capacité annuelle de production en énergie.* Madame la présidente, donc, la méthodologie qui est utilisée dans cette section ne peut être appliquée, on parle de production d'Hydro-Québec dans son ensemble. Le facteur d'utilisation pour l'énergie éolienne est inférieur à 30 %. Par ailleurs, 1478 MW de centrales thermiques sont des centrales de pointe. Le f.u. d'une centrale nucléaire est de 90 %

2310

et les f.u. des centrales hydroélectriques peuvent également varier de façon importante selon qu'il s'agit d'une centrale au fil de l'eau ou avec réservoir.

De plus, la puissance installée n'est pas disponible en tout temps. Il y a, par exemple, lorsqu'on prend, donc, le total de la puissance installée tel qu'indiqué dans le mémoire, il y a en tout temps des réfections majeures des équipements qui les rendent indisponibles. Ce sont des réfections qui se portent parfois sur plusieurs années.

On a un exemple très proche, ce sont les réfections en cours à la centrale hydroélectrique de Beauharnois, qui rendent certains groupes indisponibles. Donc, ils sont dans le total, mais ne peuvent être comptabilisés en tout temps.

Il y a également les pannes imprévues qui sont une réalité et, malgré les meilleurs efforts que nous faisons, il y a des équipements qui brisent et qu'il faut réparer, mais qui ne sont pas toujours disponibles.

Il y a également les restrictions hydroélectriques; on ne peut pas supposer que les réservoirs sont à leur niveau maximal en tout temps, à tout moment de l'année.

Et deux autres contraintes pour terminer sur ce point rapidement; au niveau de contraintes hivernales, comme c'est le cas à Beauharnois par exemple, nous avons l'obligation de former un couvert de glace afin d'éviter la formation du frasil pour qu'il ne soit pas aspiré dans les turbines hydroélectriques et, donc, ce couvert de glace réduit d'autant l'écoulement et l'eau disponible, la chute disponible pour la centrale hydroélectrique.

Finalement, nous avons également des centrales hydroélectriques dans notre réseau qui sont suréquipées pour que la puissance soit disponible en pointe. Donc, c'est de la puissance qui n'est pas disponible toute l'année. Des exemples précis de ce type de suréquipement de centrales hydroélectriques sont les centrales de Carillon ou Manic-5 PA.

Donc, cette erreur méthodologique conclut par la suite à des raisonnements erronés lorsque utilisée dans la suite du mémoire, puisque le raisonnement est fait qu'un f.u., comment peut être utilisé à l'ensemble de la puissance installée maximale théorique du parc de production.

Donc, nous nous sommes limités, madame la présidente, à rectifier le plus important sans aller dans toutes les erreurs qui ont découlé de ce premier point.

À la page 22 du mémoire, il est mentionné:

En ne considérant que les projets déjà autorisés, la capacité annuelle du parc d'Hydro-Québec a un facteur d'utilisation de 60 % pour les années 2002 à 2008, même après déduction des pertes de transport, excédera de plus ou moins 30 TWh la consommation annuelle d'électricité des clients québécois, estimée sur la base d'un scénario de croissance moyen à fort.

2355

Le rectificatif est que la capacité pour ventes additionnelles qui sera disponible en 2006 sera de 7 TWh, voir la pièce DA-14, et c'est un volume duquel devront être déduites les ventes additionnelles qui vont découler du récent appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

2360

À la page 24 du mémoire :

Pointe annuelle des besoins prioritaires - rapports annuels en MW.

Le rectificatif est que les chiffres pour les années 96 à 2001, qui ne sont pas inclus dans le tableau, sont dans le rapport annuel 2001 en page 94.

2365

À la page 24 du mémoire :

Compte tenu de l'impossibilité de réconcilier ces données en apparence contradictoires, une seule conclusion s'impose.

2370

Le rectificatif: la pièce DA-26 présente l'historique des pointes annuelles des besoins québécois, tandis que les chiffres des rapports annuels présentent l'ensemble des besoins de puissance à la pointe, incluant les ventes à long terme. Donc, en incluant l'omission indiquée au rectificatif précédent, les chiffres deviennent donc cohérents.

2375

À la page 28 du mémoire :

En conclusion, l'ajout du projet de la centrale du Suroît au parc de production d'Hydro-Québec, n'est pas justifié en regard du rapport entre la puissance dont disposera Hydro-Québec à l'horizon 2002-2010, estimée de façon conservatrice et la croissance de ses scénarios en puissance pour les mêmes années, estimée sur la base d'un scénario prévisionnel fort.

2380

Le rectificatif, madame la présidente, dernier point donc sur ce mémoire, est que la justification du projet n'est pas faite en fonction des besoins de puissance, mais plutôt dans le contexte d'un ajout d'énergie, donc de kilowattheures au parc de production.

2385

Nous avons également, madame la présidente, des rectifications, une rectification à apporter au mémoire présenté par l'UQCN, donc à la page 8, table 1: Projet de production d'énergie à court terme. Dans la colonne *Production énergétique...* Excusez-moi, je pense que je vous l'ai déjà mentionné, celui-là.

2390

Donc, voilà. Alors, ça fait le tour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Tall.

2395

Alors, ceci met fin à la séance, nous reprendrons les travaux à 19 h ce soir.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.